CARREFOUR
Société Anonyme au capital de 1 731 668 125 euros
Siège social 33, avenue Emile Zola (92100) Boulogne-Billancourt
652 014 051 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 JUILLET 2012

Le mercredi 11 juillet deux mille douze, à 8.30 heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au siège social, sur convocation de leur Président.

Sont présents et émargent le registre des présences :

- Monsieur Georges Plassat, Président-Directeur Général,
- Monsieur Sébastien Bazin, Vice-président,
- Madame Anne-Claire Taittinger,
- Madame Mathilde Lemoine,
- Madame Diane Labruyère-Cuilleret,
- Monsieur Nicolas Bazire,
- Monsieur Jean-Laurent Bonnafé,
- Monsieur Thierry Breton,
- Monsieur René Brillet,
- Monsieur Charles Edelstenne,
- Monsieur Bertrand de Montesquiou,
- Monsieur Georges Ralli,

Se trouve représenté :

- Monsieur Bernard Arnault, par Monsieur Nicolas Bazire.

Est absent et excusé :

- Monsieur Amaury de Seze.

Assiste également à la séance :

- Madame Ethel ROY assurant le secrétariat.

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°28444 en date du 17/09/2012

Monsieur Plassat en sa qualité de Président du Conseil d'Administration préside la séance.

Le Président constate que le Conseil d'Administration, réunissant plus de la moitié de ses membres, peut valablement délibérer.

Le Président passe alors à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

6 Délégation de pouvoirs au Président-Directeur Général aux fins de procéder à l'augmentation du capital consécutive au paiement du dividende en actions nouvelles

L'Assemblée Générale Mixte de la Société du 18 juin 2012 a, aux termes de sa sixième résolution, donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président du Conseil d'Administration dans les conditions prévues par la loi, à l'effet d'assurer la mise en œuvre du paiement du dividende en actions nouvelles, en préciser les modalités d'application et d'exécution, constater le nombre d'actions nouvelles émises pour les besoins du paiement du dividende en actions nouvelles et apporter aux statuts toutes modifications nécessaires relatives au capital social et au nombre d'actions composant le capital social et plus généralement faire tout ce qui serait utile ou nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de faire usage de cette délégation et de subdéléguer au Président-Directeur Général, le pouvoir de mettre en œuvre ladite délégation et notamment de:

- assurer la mise en œuvre du paiement du dividende en actions nouvelles,
- en préciser les modalités d'application et d'exécution,
- constater le nombre d'actions nouvelles à émettre pour les besoins du paiement du dividende en actions,
- apporter aux statuts toutes modifications nécessaires relatives au capital social et au nombre d'actions composant le capital social et
- plus généralement faire tout ce qui serait utile ou nécessaire.
